



La lettre de Sapois



N° 05

Sapois, le 23 septembre 2014

► Compte rendu Conseil du 18/09

- A compter du 1^{er} janvier 2015, les constructions de 20 m² nécessitant une déclaration préalable, seront exonérés en totalité de la taxe d'aménagement.
- La commune est désormais compétente en matière d'assainissement non collectif pour la réhabilitation des installations non conformes. Elle accompagnera les propriétaires pour la mise aux normes de leurs installations, sur leur demande et via la signature d'une convention. Les propriétaires seront contactés dès lors que la procédure sera engagée.
- Les personnes raccordables au réseau d'assainissement seront assujetties à la redevance assainissement sur leur prochaine facture d'eau. Une majoration de 100% sera appliquée l'année suivante si l'immeuble n'est toujours pas raccordé.
- Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, deux contrats ont été signés.
- Prise en charge des frais de formations des élus.

► Recensement militaire :

Les jeunes, filles et garçons nés en Juillet – Août et Septembre 1998, sont priés de se présenter en mairie, dès la date anniversaire de leurs 16 ans, en vue du recensement pour la journée du citoyen. Ils seront munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

► Lots de Bois

Les personnes intéressées par un lot de bois de chauffage, peuvent dès à présent s'inscrire au secrétariat de mairie. La clôture des inscriptions est fixée au **15 octobre 2014**.

► Réseau Eau Potable

Avec la nouvelle réglementation de traitement de l'eau, la commune a décidé l'an dernier de mettre en œuvre, la conformité des stations du Droit et du Boulaire. Ces travaux, effectués et gérés par la Société EIFFAGE ont été réceptionnés en février 2014 sur la base d'analyses conformes. Avec le temps, nous avons constaté des anomalies et avons fait intervenir Eiffage à multiples reprises pour corriger les écarts de conformité. Ceci explique les possibles altérations du goût ou de la teneur en calcaire de l'eau, qui, occasionnellement a pu sentir la javel ou laisser des traces sur votre vaisselle (lavage en lave-vaisselle : pensez à rajouter du sel régénérant). Nous sommes passé d'une eau acide à une eau calcaire. Cette eau n'endommage plus les conduites, mais laisse éventuellement un peu de dépôt de calcaire. Nous vous remercions de votre compréhension le temps d'optimiser les réglages définitifs, et vous tiendrons au courant de la suite du dossier.

